

ALGÉRIE

Tous les homicides doivent faire l'objet d'une enquête très rapidement

Index AI : MDE 28/007/01

À la suite d'un rapport officiel publié récemment sur les exécutions illégales de plus de 80 manifestants par les forces de sécurité algériennes en Kabylie, Amnesty International vient d'écrire aux autorités algériennes en insistant de nouveau pour que chaque homicide fasse l'objet d'une enquête exhaustive.

Amnesty International s'est réjouie de la parution, le 28 juillet 2001, du *Rapport préliminaire de la Commission nationale d'enquête sur les événements de Kabylie*. L'organisation estime que la mise en place de cet organisme a constitué un premier pas important de la part des autorités algériennes pour faire la lumière sur les homicides perpétrés en Kabylie ces quatre derniers mois contre plus de 80 manifestants. En rendant publiques les premières conclusions de la Commission sur les circonstances de ces homicides, les autorités ont pris une décision essentielle et encourageante.

Amnesty International exhorte maintenant les pouvoirs publics algériens à continuer dans cette voie en prenant les dispositions nécessaires pour que des enquêtes exhaustives, impartiales et indépendantes soient menées sur chacune des 80 exécutions et pour que les responsables présumés de ces actes soient déférés à la justice. Les fonctionnaires chargés de l'enquête doivent bénéficier d'un accès illimité à tous les éléments d'information, notamment aux rapports d'autopsie et autres preuves médico-légales.

« *Seules la vérité et la justice vis-à-vis des familles de toutes les victimes pourront mettre un terme à ce climat d'impunité qui a rendu ces homicides possibles* », a déclaré Amnesty International.

Le rapport préliminaire de la Commission d'enquête signale que

50 personnes sont mortes entre le 22 et le 28 avril en Kabylie après avoir été blessées par balles par des membres des forces de sécurité chargés du maintien de l'ordre. La Commission est extrêmement préoccupée par le nombre important de blessures à la tête, au cou, au thorax et à l'abdomen constatées sur les personnes mortes ou blessées. Elle en conclut que la gendarmerie et les autres forces de sécurité ont recouru de façon répétée à une force excessive ayant occasionné la mort.

Les auteurs du rapport – avocats, magistrats, professeurs de droit et représentants de la société civile pour la plupart – n'ont trouvé aucune preuve étayant la thèse selon laquelle les manifestants auraient utilisé des armes à feu. Ils en concluent que les membres des forces de sécurité ont tiré à balles réelles alors que ni leur vie ni aucune autre n'étaient menacées.

Selon les informations reçues par Amnesty International, plus de 80 civils algériens ont été tués à ce jour en Kabylie par les forces de sécurité depuis le 18 avril. La plupart auraient été blessés par balles dans les parties les plus fragiles du corps.

L'organisation est très préoccupée par le fait que des munitions à forte capacité de pénétration ou des balles qui peuvent parcourir une longue distance avant de tuer leur cible ont été utilisées en Kabylie dans des situations de trouble à l'ordre public. Selon des informations encore plus préoccupantes, des civils ont été abattus par les forces de sécurité lors de manifestations pacifiques, voire lorsque les protestations étaient terminées.

D'après d'autres informations recueillies par Amnesty International, des dizaines de civils, notamment des jeunes de quinze ans seulement, ont été victimes de tortures ou d'autres mauvais traitements après avoir été appréhendés par les forces de sécurité dans le cadre de manifestations. Au moment de leur arrestation ou pendant leur garde à vue au poste de police ou à la gendarmerie, de nombreuses personnes auraient été battues à coups de poing, de

matraque ou de crosse de fusil. Certaines ont raconté qu'au cours de leur garde à vue à la gendarmerie, elles avaient été dévêtues, ligotées avec du fil de fer et menacées de violences sexuelles ; d'autres ont affirmé avoir été fouettées ou tailladées avec des objets coupants.

Amnesty International prie instamment les autorités algériennes de veiller à ce que tous les cas d'exécutions illégales, de tortures et d'autres mauvais traitements imputables aux forces de sécurité fassent immédiatement l'objet d'enquêtes exhaustives, indépendantes et impartiales.

Toutes les personnes présumées responsables d'exécutions illégales, de tortures et d'autres mauvais traitements doivent être jugées lors de procès conformes aux normes internationales d'équité. En outre, lorsque cela s'avère possible, les officiers des forces de sécurité doivent être tenus pour responsables pour avoir ordonné ou ne pas avoir signalé le recours illégal à la force ou aux armes à feu ou toute autre violation des droits humains. Le gouvernement algérien devrait accorder des réparations aux familles des victimes d'exécutions illégales, notamment sous la forme d'indemnisations.

Par ailleurs, Amnesty International appelle le gouvernement algérien à prendre immédiatement des mesures pour veiller à ce que tous les membres des forces de sécurité reçoivent une formation sur les normes internationales régissant la conduite des responsables de l'application des lois ainsi que le recours à la force et aux armes à feu. En respectant ces normes internationales, ils garantiraient et protégeraient le droit à la vie.

Amnesty International a demandé l'autorisation d'envoyer en Algérie une délégation chargée de faire un nouveau bilan de la situation des droits humains, non seulement en Kabylie mais aussi dans d'autres régions du pays.

L'organisation espère qu'après avoir fait un grand pas en nommant la Commission d'enquête sur les événements qui se sont

produits en Kabylie depuis avril 2001, le gouvernement algérien va maintenant prendre des mesures concrètes pour veiller à ce que des enquêtes soient menées sur les milliers d'atteintes aux droits humains ayant eu lieu depuis 1992 en Algérie. Ces investigations doivent être exhaustives, indépendantes et impartiales, et leurs conclusions rendues publiques, que les atteintes aux droits humains (meurtres, massacres, « disparitions », enlèvements, actes de torture, exécutions extrajudiciaires, homicides délibérés et arbitraires de civils, notamment) aient été le fait des forces de sécurité, des milices armées par l'État ou des groupes armés.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org